ENVIRONNEMENT &
DÉVELOPPEMENT ALTERNATIF

5 rue Jules de Vicq 59800 Lille

Projet d'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, appelé par les dispositions de l'article L. 542-10-1 du code de l'environnement, relatif à la demande d'autorisation de création de l'installation nucléaire de base dénommée Cigéo déposée par l'Andra

---

Participation de l'association EDA à la consultation préalable concernant cet avis

---

Remarques générales

Cet avis dédié à la création par l'ANDRA de CIGEO, site d'enfouissement des déchets nucléaires **nous paraît largement prématuré.** Il constitue la première étape indispensable à l'organisation en 2026 de l'enquête publique destinée à recueillir l'avis d'un large public.

OR pour avoir participé aux nombreuses réunions et dialogues concernant une décision qui engage de multiples générations à venir du fait de la durée de vie des déchets concernés il est à noter en préambule l'importance des échanges et informations qui ont permis aux personnes présentes d'avoir peu à peu une connaissance suffisant certes des nombreuses recherches et expertises réalisées pour assurer la sûreté « obligatoire » requise mais aussi peu à peu **la conviction qu'il manque encore beaucoup d'informations, voire même TROP** à l'heure d'une telle décision de la part de l'ASNR.

Le dossier comporte de nombreuses réserves et incertitudes sur des données impossible à préciser pour le moment du fait du temps qu'il faudra pour préparer le site et le remplir, garanties qui nuisent fortement à la sûreté attendue.

Principaux points

- date de construction de la **Phipil**, phase pilote pour tester les hypothèses de résistance des colis des déchets Haute Activité notamment dont les résultats seront largement décalés et bien trop tardifs puisque, en principe, le remplissage des premières alvéoles aurait débuté : pour une récupérabilité potentielle ?
- **quid de la réversibilité souvent mise en avant ?**

  En 2006, dans l'avis ASN publié le 1er février, nous pouvons lire « *l'ANDRA estime que la réversibilité du stockage pourrait être assurée sur deux à trois siècles* » …. « *l'ASN considère que, sur le plan des principes, la réversibilité ne peut avoir qu'une durée limitée... il est souhaitable de retenir une gestion du stockage par étapes.... La décision de fermer l'installation de stockage, et donc de mettre fin à la réversibilité, devrait revenir au Parlement.* »

  En 2013 lors du débat « *sur le projet de centre de stockage réversible profond de déchets radioactifs en Meuse-Haute Marne, Cigéo* » nous avions évoqué le terme réversibilité en l'interprétant en tant que **réversibilité de la décision de créer ce site.**

  Cette interprétation a trouvé écho dernièrement lors de l'évocation du scenario conduisant à l'arrêt brutal des activités d'enfouissement pour raison majeure totalement imprévue. Un arrêt de l'enfouissement et donc une réversibilité des décisions initiales **avec le constat d'absence d'alternative de gestion des**

déchets, autre argument exprimé maintes fois.

- Incertitudes concernant la **résistance du callovo Oxfordien** à l'aune des importants changements climatiques à venir insuffisamment estimés car imprévisibles sur de telles durées mais pouvant bousculer irrémédiablement la résistance des alvéoles profondes.
- Incertitudes concernant à très long terme la **résistance des scellements** une fois les alvéoles fermées, de même que l'évolution des matières destinées au remplissage total des alvéoles pour éviter les incendies.
- Manque de perspectives à court-terme du fait des ambiguïtés liées à la **PPE-2** Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Pour le moment c'est la PPE-2 qui est en vigueur mais les décisions récentes concernant un virage complet des décisions qu'elle contient pose problème puisque la PPE-3 n'est pas votée. Aujourd'hui 6 EPR-2 sont envisagés et les pré travaux de construction commencent à Penly. **L''inventaire de réserve** a anticipé ceux liés au prolongement des réacteurs actuels et ceux des 6 premiers EPR-2
  Nous n'adhérons pas à cette affirmation « *Les projections du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie 2025-20352 (PPE 3) ne sont pas entièrement cohérentes avec le scénario prospectif (SR2) pris en compte pour l'établissement de l'inventaire de référence. Néanmoins, celui-ci constitue une base robuste pour définir l'inventaire des déchets autorisés à être stockés dans Cigéo.* »
- car **8 EPR-2** supplémentaires sont actuellement évoqués ainsi **qu'avec des fonds privés**, l'installation de **SMR** –Small Modular Reactors- dont la demande d'autorisation est en cours elle aussi auprès de l'ASNR. Ceci signifie qu'un afflux continu de déchets supplémentaires est à prévoir. Vu le très long terme auquel l'avis de l'ASNR est confronté ce point nous paraît important à mentionner : l'avis dont il est question tiendra-t-il compte de cette nécessaire envergure à donner au projet ?
- **ORANO** augmente son activité de **recyclage de déchets étrangers,** japonais notamment en plus des déchets allemands. Or, comme la réglementation le stipule, une partie des déchets repart vers les pays concernés après traitement de nombreux colis seraient néanmoins destinés à rejoindre les stocks destinés à l'enfouissement en France : qu'en-est-il exactement ? Quelles quantités ? Quels types de déchets ?
- Précautions pour le personnel lors des différentes étapes, faiblesses potentielles de la solidité de la descendrie face aux couches géologiques traversées, transports des convois de déchets venus de toute la France : nombreuses sont les questions à peine abordées dans le dossier
- l'emploi du conditionnel en maints points confirme l'ampleur des doutes sous-jacents

Nous ne développerons pas plus avant nos remarques car **nous rejoignons totalement celles exprimées par le dossier très complet présenté par la FNE de même que les remarques de Global Chance ou de la CRIIRAD experts en la matière.**

Nous conclurons en exprimant **à la fois nos remerciements** pour avoir été invités à participer à l'ensemble de ces dialogues forts intéressants et ouvrant à des très nombreuses informations, enquêtes scientifiques...
Nous n'adhérons pas à l'idée que le projet « *a atteint un niveau de maturité d'ensemble conforme aux attendus pour une demande d'autorisation de création d'un centre de stockage géologique.* »
Cet avis donnera lieu à l'ouverture d'une enquête publique dans un avenir qui nous semble beaucoup trop proche. Nous savons que ce n'est pas l'ASNR qui fixe les

dates des enquêtes publiques.

Cependant, nous demandons que cette dernière soit largement décalée d'autant que
« *L'ASNR note, qu'au cours de l'instruction, l'Andra s'est engagée à apporter les éléments suivants préalablement à l'enquête publique :*

- *la quantification pour les familles de colis primaires de l'inventaire de référence, des incertitudes, notamment en termes de conditionnement, pouvant impacter le nombre et le volume de colis primaires ;*
- *une feuille de route pour la réalisation d'études complémentaires relatives à la faisabilité du stockage du plutonium séparé et des rebuts de combustibles MOX ;*
- *…..*

s'ensuit une liste très longue de réponses à apporter ce qui nous parait difficile à honorer d'ici à la date présupposée d'une enquête publique dès 2026.

Même si L'ASNR

- **estime que** « *les engagements pris par l'Andra pour la mise à jour du dossier d'autorisation de création préalablement à l'enquête publique répondent aux attentes soulevées lors de l'instruction technique. En conséquence, le dossier de demande d'autorisation de création de Cigéo peut donner lieu à l'enquête publique prévue par l'article L. 593-8 du code de l'environnement.* »,
- **considère** que « *le calendrier de développement du projet apparaît comme réaliste, à la lumière des éléments dont dispose l'Andra aujourd'hui* »
- **et qu'entre autres obligations l'ANDRA devra** « *transmettre une mise à jour de la version préliminaire du rapport du sûreté de l'installation au plus tard dix ans après la publication du décret d'autorisation de création* » ….

… Face aux trop nombreuses incertitudes et lacunes d'un projet qui nécessite des décennies de travaux pour sa réalisation, des décennies pour le remplissage des alvéoles, des milliers d'années pour une éventuelle voire aléatoire sûreté passive après fermeture **et ce, pour une gestion de déchets, radioactifs à très très long terme, dont les risques concernent l'avenir de TOUS et ce, par refus encore actuellement d'étudier de potentielles alternatives.**